

**FRANCE - BRÉSIL : DONNER UN NOUVEL ELAN
A LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE ET AU PARTENARIAT STRATEGIQUE**

**Compte rendu du déplacement
du groupe interparlementaire France-Brésil**

7 au 14 septembre 2011

Une délégation du groupe d'amitié France-Brésil, conduite par M. Roland du Luart et composée de MM. Jean-Étienne Antoinette, Georges Patient, René Beaumont, et Albéric de Montgolfier a effectué une visite d'étude au Brésil, du 7 au 14 septembre 2011, sur le thème « *Partenariat stratégique et relations transfrontalières* ».

Entrée au Brésil par la Guyane, en traversant le pont sur l'Oyapock le jour de la fête nationale brésilienne, la délégation s'est rendue tout d'abord à **Macapa** et à **Belém**, où elle s'est entretenue notamment avec les élus des Etats de l'Amapa et du Para, puis à **Brasilia**, où elle a rencontré M. Celso Amorim, ministre de la défense, M. Jose Eduardo Cardozo, ministre de la justice, M. Fernando Bezerra Coelho, ministre de l'intégration régionale, M. Fernando Collor, président de la commission des affaires étrangères du Sénat et ancien Président de la République, MM. Eduardo Azeredo, sénateur, et Sebastião Bala-Rocha, député, respectivement présidents des groupes d'amitié France-Brésil et Union européenne-Brésil.



Traversée du pont de l'Oyapock

Cette mission, très dense, lui a permis d'évaluer sur le terrain la réalité, les besoins et les attentes en matière de coopération

transfrontalière et d'évoquer diverses facettes de notre partenariat stratégique.

La délégation a ainsi pu constater la volonté des autorités brésiliennes de relancer la dynamique de la coopération avec la Guyane et leur désir de coopération et de transferts de technologies dans de nombreux domaines, ce qui appelle de la part de la France une meilleure réactivité.

I. – Offrir de nouvelles perspectives à la coopération transfrontalière

Parce que la France partage avec le Brésil la plus longue de ses frontières terrestres – 730 km – qui suivent pour l'essentiel le tracé du fleuve Oyapock entre l'État de l'Amapa et la Guyane, une attention particulière a été portée ces dernières années à la coopération transfrontalière.

Cette coopération vise à développer l'économie de la région amazonienne en encourageant les échanges humains et commerciaux (éducation, circulation) et en apportant des réponses communes aux différents risques transfrontaliers (immigration clandestine, sécurité, orpaillage illégal...). Sur ces derniers points, la délégation a pu observer que le changement d'équipe dans l'État de l'Amapa a créé une nouvelle donne beaucoup plus favorable à nos relations transfrontalières

A- L'ouverture officielle du pont sur l'Oyapock

Symbole de cette coopération, la construction du pont (378 m de long) sur le fleuve-frontière, l'Oyapock, lancée en juillet 2009, est aujourd'hui terminée. Mais ce dernier n'a toujours pas été inauguré, car, côté brésilien, la route reliant le pont à Macapa, capitale de l'Amapa, est en cours d'achèvement et l'installation du bâtiment des douanes n'a pas commencé.

Comprenant l'urgence qui s'attache à accélérer ces travaux dans la perspective d'une inauguration fin 2012-début 2013, le gouverneur de l'Amapa, M. Camilo Capiberibe et le secrétaire exécutif aux transports ont indiqué à la délégation qu'après le désistement de l'entreprise choisie par les Brésiliens, un appel d'offres international allait être lancé, pour permettre à l'entreprise française, en charge de la construction du poste des douanes côté français, de soumissionner. Quant à la route jusqu'à Macapa, la Br 156 (740 km), sa construction, qui a été déléguée à l'État de l'Amapa, devrait s'achever à la fin de l'année 2014 puisqu'il ne reste plus qu'un tronçon de 168 km à asphalté.

Cet ouvrage, le seul reliant « l'Europe et l'Amérique latine », doit devenir un outil d'intégration régionale et permettre de désenclaver, d'une part, la Guyane, en lui donnant l'opportunité d'accéder au marché brésilien ; d'autre part, l'Amapa, seul État fédéré non relié par la route au reste du territoire brésilien.

Il devrait également contribuer à renforcer notre coopération politique et technique déjà très large et d'autant plus nécessaire dans ses aspects sécuritaires que le développement des échanges transfrontaliers devrait induire une augmentation des flux humains et commerciaux bilatéraux, que de nouveaux enjeux pourraient surgir, ainsi que certaines formes spécifiques de criminalité, autour de l'exploitation aurifère ou de l'immigration illégales, domaines dans lesquels la lutte commune fait d'ores et déjà l'objet d'accords ou de mécanismes bilatéraux particuliers.

Cela étant, le pont réunit deux régions entre lesquelles les échanges économiques sont faibles.

L'Amapá est l'un des États les moins peuplés et l'un des plus pauvres du Brésil. Son économie repose principalement sur les activités d'exploitation minière et forestière (manganèse, or, bois), sur une production agricole articulée autour du riz, du manioc et des haricots, tandis que l'élevage y est peu développé. La France n'est que son 15^e client, loin derrière le Bahreïn et la Chine, qui absorbent les deux tiers de ses exportations, qui sont au demeurant modestes (moins de 200 millions de dollars par an).

Ce contexte appelle donc à relativiser ce que l'on pourrait attendre de cette future liaison routière, à court et moyen termes, s'agissant des perspectives de croissance de nos échanges bilatéraux : ces derniers devraient a priori rester locaux et ne pas augmenter significativement une fois le pont en service, compte tenu de la similarité des tissus économiques de chaque côté du fleuve.

En d'autres termes, **le pont de l'Oyapock représente davantage un symbole de la relation bilatérale entre nos deux pays**, sur ses aspects stratégiques et politiques essentiels, qu'un véritable atout pour l'essor économique de la région.

B- Le préalable français à une coopération pleine et entière : la mise en place d'une politique de lutte contre les activités illicites dans la région frontalière

Soutenant l'idée d'un **bassin de vie Guyane-Amapa** en mettant l'accent sur les relations de bon voisinage (25 000 Brésiliens vivent aujourd'hui légalement en Guyane), la délégation sénatoriale a rappelé que la coopération transfrontalière ne pourrait se développer sans la mise en place préalable d'une politique de lutte contre l'orpaillage clandestin et la pêche illégale.

• L'orpaillage clandestin : « principal fléau pour la Guyane »

La richesse aurifère de la Guyane et la récente remontée des cours internationaux de l'or attirent en effet de nombreux orpailleurs illégaux (environ 11 000 Brésiliens).

Près de 10 tonnes d'or seraient extraites annuellement par les clandestins et 5 tonnes de mercure rejetés chaque année dans le milieu naturel, ce qui constitue une source de pollution pour la faune et les populations, essentiellement amérindiennes, qui en vivent.

Dénonçant cette activité clandestine qu'ils qualifient de « *fléau n°1* » pour les personnes victimes de cet « *esclavage moderne* », pour l'environnement et la santé humaine des deux côtés de la rive et pour l'économie guyanaise, les sénateurs de Guyane, MM. Jean-Etienne Antoinette et Georges Patient, ont à nouveau insisté sur **l'importance de la ratification par le Brésil de l'accord sur la lutte contre l'exploitation aurifère illégale**, signé le 23 décembre 2008 à Rio de Janeiro et ratifié par la France le 20 juillet 2011.

Ils ont fait valoir que le blocage du côté brésilien de la ratification de cet accord bilatéral n'est pas un signal positif en faveur du raffermissement de la coopération transfrontalière.

Parlant d'une seule voix et compte tenu de la mise en place d'un programme national de réinsertion économique et sociale des orpailleurs « informels », **les élus fédéraux et locaux amapaense se sont engagés auprès de la délégation à œuvrer en faveur d'une ratification par le Congrès en 2012.**

Ils ont toutefois signalé qu'ils attendaient des contreparties : investissements dans la pêche et des infrastructures lourdes.

Le ministre de la Justice et le directeur Europe du ministère des affaires étrangères, M. Santiago Mourão, ont évoqué l'existence d'un groupe de travail interministériel sur l'orpaillage réunissant l'État fédéral et les États fédérés et auquel la Guyane pourrait être associée. Quant au ministre de l'Intégration nationale, il a indiqué que la Guyane pourrait être invitée au Comité de développement des zones frontalières du Brésil, coordonné par le ministère des Affaires étrangères et a proposé une coopération dans le domaine de la défense civile.

Ce dernier a par ailleurs insisté, tout comme le directeur Europe de l'Itamaraty, sur la nécessité de mettre en place un régime viable et opérationnel de circulation transfrontalière et de lever l'obligation de visas pour les Brésiliens qui se rendent en Guyane. Ils ont également souhaité **une finalisation rapide de l'Accord sur les transports routiers internationaux** qui est actuellement bloquée par la question des assurances des véhicules, en raison des fortes différences des niveaux de couverture entre les deux pays.

• La pêche illégale dans les eaux guyanaises

Plus de 100 000 pêcheurs brésiliens vivent de leur activité dans les États de l'Amapa et du Para. Quelques centaines ont l'habitude de venir pêcher dans les eaux de Guyane, ce qui provoque la colère de leurs homologues guyanais et l'épuisement des ressources halieutiques.

En 2011, 20 navires illégaux, 48 km de filets et 24 tonnes de poissons ont été interceptés dans les eaux guyanaises.

Lutter contre ces pratiques nécessite d'importants moyens humains, matériels et financiers, d'où **la nécessité pour les marines française et brésilienne de reprendre des actions concertées.**

Le représentant de l'IBAMA (administration en charge de la protection de l'environnement et des ressources naturelles) s'est ainsi engagé à collaborer avec la marine française (échanges d'information) et le représentant de la marine du Brésil a proposé de servir de relais entre la marine française et les administrations brésiliennes. Quant au commandant de la zone maritime de Guyane, il s'est engagé à fournir rapidement aux autorités brésiliennes la liste des embarcations brésiliennes en faute.

• Le contrôle de la zone frontalière

La visite de la base navale de Belém a été l'occasion de mesurer l'ampleur des défis à relever par les forces armées brésiliennes dans cette zone immense (1 600 000 km² et un

littoral de près de 2 000 km) tant en ce qui concerne la défense militaire stricte que la contribution des militaires à la lutte contre les activités illicites (contrebandes diverses, orpaillage, déforestation, pêches illégales, etc.) ou au développement social, médical et humain de régions particulièrement enclavées (programme de construction de 600 navettes fluviales en aluminium à fond plat pour le transport scolaire).

La volonté de coopérer avec les forces françaises est manifeste. Dans cette perspective, le directeur Europe à l'Itamaraty a évoqué **la possibilité d'une participation de la police brésilienne aux opérations de contrôle effectuées par la marine française.**

C- Le souhait brésilien d'une politique coordonnée de développement économique et social de la région frontalière

Les interlocuteurs brésiliens ont reconnu la réalité des problèmes liés à l'orpaillage, et plus globalement à l'immigration illégale. On évalue en effet, de 30 000 à 60 000, voire 80 000, le nombre d'immigrés illégaux, soit 20 % à 30 % de la population totale guyanaise (220 000 habitants).

Pour autant, **M. Sebastião Bala Rocha**, député de l'Amapa, comme son collègue le **sénateur Randolfe Rodrigues**, ont souligné qu'aucune solution durable ne serait possible sans le développement d'activités économiques alternatives pour les populations locales. Ils estiment notamment que seule une politique coordonnée de développement économique et social pourrait permettre de régler durablement les problèmes liés à ces activités illicites.

Quant au ministre de l'intégration nationale et au Directeur Europe de l'Itamaraty, ils ont affirmé la nécessité d'avoir une vision stratégique : la Guyane et l'Amapa doivent se développer ensemble et devenir un grand bassin commun de développement et de vie.

Le sénateur Randolfe Rodrigues est même allé jusqu'à évoquer le développement d'un marché commun Amapa / Guyane / Suriname / Venezuela.

Présentant la Guyane comme leur « *partenaire naturel* », les autorités locales ont mis l'accent sur **la coopération décentralisée** afin de mieux associer les populations locales et ont remis à la délégation une déclaration ciblant les domaines prioritaires : l'internet haut débit, la pêche, le tourisme, la culture, la santé, l'assainissement, les sciences et les technologies, le savoir et le développement durable.

Elles ont notamment évoqué plusieurs projets : l'ouverture à Oyapoque d'un campus universitaire binational et d'une école technique avec des places réservées aux élèves français ainsi que la mise en place de liaisons ADSL grâce aux flux excédentaires offerts par le câble sous-marin reliant la Guyane à l'Europe.

Elles ont par ailleurs suggéré que le port en eaux profondes (12 m) de Macapa-Santana devienne un « hub portuaire » relié à Cayenne par le cabotage ou par la route, pour pallier le handicap du port guyanais (5 m). La visite du port a cependant montré les limites de ce projet.

Constatant un nouvel élan de la partie brésilienne pour relancer la dynamique de la coopération avec la Guyane, la délégation en a retiré la conclusion que la coopération transfrontalière ne peut pas uniquement reposer sur des discussions d'Etat à Etat, entre capitales, et qu'il est indispensable que se développent des relations entre élus du département de la Guyane et de l'Etat de l'Amapa pour examiner en commun l'ensemble des problèmes transfrontaliers et les initiatives à prendre, y compris vis-à-vis de leurs gouvernements respectifs.

Elle considère également que la coopération transfrontalière doit être, au-delà des questions migratoires et de sécurité, un vrai instrument de développement économique et social au Nord du Brésil, et un outil politique dans l'environnement régional.

II. – Le partenariat stratégique : se positionner sur les grands contrats à venir

Au-delà du domaine transfrontalier, les entretiens à Brasilia ont porté sur **les dossiers bilatéraux et le partenariat stratégique** qui constitue une réalité tangible dans de multiples champs d'activité.

En effet, avec 500 entreprises françaises présentes (soit près de 500 000 emplois), la France se place au 5^e rang des pays investisseurs au Brésil davantage pour la conquête de marché que pour des délocalisations et, malgré la crise, les échanges commerciaux sont en pleine croissance (+ 11 % en 2011).

Mais il importe aujourd'hui de mettre en place de nouveaux projets économiques, scientifiques et militaires, afin d'aider le Brésil à lever les goulets d'étranglements qui entravent son développement : poursuite du partenariat en matière de défense, aéronautique civil, satellites de télécommunications ou d'observation de la terre, nucléaire civil, transports urbains et à grande vitesse, privatisation des aéroports.






Se gardant d'évoquer des échéances, le **ministre de la Défense** a en effet confirmé que la force aérienne brésilienne a besoin d'un nouvel appareil et que le gouvernement entend l'en doter.

Le **secrétaire exécutif du ministère des Transports** a confirmé que les projets de TGV figurent parmi les priorités du département national. Le succès du projet Rio/Sao Paulo pourrait en susciter d'autres, notamment une deuxième ligne « Belo Horizonte-Curitiba » reliée à la première. De façon générale, le ministère entend mener une politique de revitalisation du ferroviaire (fret et passagers).

La délégation a également pris conscience que, s'agissant de la coopération universitaire, la France est aujourd'hui attendue sur sa capacité à tenir son engagement à accueillir 10 000 étudiants boursiers d'ici à 2015, et à étendre ses efforts en matière d'offres de formation. L'attente est également forte dans le domaine de l'environnement et du tourisme.

Cette mission, riche d'enseignements, devrait permettre de faire œuvre utile en débouchant sur un **nouvel élan de la coopération transfrontalière et du partenariat stratégique**.

Composition de la délégation

				
M. Roland du LUART Président du groupe Sénateur (UMP) de la Sarthe	M. Jean-Etienne ANTOINETTE Président délégué pour le Guyana Sénateur (App. Soc) de la Guyane	M. Georges PATIENT Président délégué pour le Suriname Sénateur (App. Soc) de la Guyane	M. Albéric de MONTGOLFIER Vice-président du groupe Sénateur (UMP) d'Eure-et-Loir	M. René BEAUMONT Membre du groupe Sénateur (UMP) de la Saône-et-Loire
Composition du groupe : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_576.html				